

NendazPanorama

N° 134 — août 2022

Festival

Personnel enseignant: les départs et les engagements

Cette rentrée scolaire marque le départ de quatre enseignants et l'engagement de sept nouveaux.

LES DÉPARTS À LA RETRAITE

- Alain Bornet: après avoir commencé à enseigner aux Agettes durant 6 ans, il a effectué toute sa carrière à Nendaz, exerçant dans tous les centres scolaires de la Commune et dans des classes de différents degrés. Pour sa dernière année scolaire, il était en charge de la classe des 5-6H d'Aproz.
- Jacques Broccard: il a d'abord œuvré à l'Ecole normale avant de rejoindre en 1996 le cycle d'orientation de Basse-Nendaz. Professeur titulaire durant de nombreuses années, il a transmis à des générations d'élèves son savoir notamment en matière de géographie, d'histoire, d'allemand et d'anglais.

Les Conseils communaux, les commissions scolaires de Nendaz et Veysonnaz ainsi que la direction des écoles les remercient vivement pour leur fidélité et leur engagement. Ils leur souhaitent de profiter pleinement de leur retraite et de réaliser quelques rêves remis au lendemain par les aléas de la vie professionnelle.

LES DÉPARTS VERS D'AUTRES COMMUNES

Stéphanie Neuffer et Lionel Dumoulin ont décidé de poursuivre leur carrière professionnelle sous d'autres cieux. Nous leur souhaitons plein succès.

LES ENGAGEMENTS

Pour compléter son équipe pédagogique, le Conseil communal a procédé aux désignations suivantes:



Jacques Broccard et Alain Bornet, à l'heure de prendre une retraite bien méritée à la fin du mois de juin dernier.

EN QUALITÉ D'ENSEIGNANT PRIMAIRE



Margaux Fournier



Sylvie Glutz



Melissa lannace



Lucille Schärer

EN QUALITÉ D'ENSEIGNANT AU CYCLE D'ORIENTATION



Lise Broccard



Antonino Carrera



Elisabeth Maret

Les Conseils communaux, les commissions scolaires de Nendaz et Veysonnaz ainsi que la direction des écoles leur témoignent leur confiance et les remercient par avance pour leur implication dans l'instruction et l'éducation de la jeunesse de nos deux communes.

Horaires des classes

CENTRE SCOLAIRE HAUTE-NENDAZ

| Matin | | Après-midi | |
|-----------------|-------|-----------------|-------|
| Sonnerie | 08h25 | Sonnerie | 13h40 |
| Début des cours | 08h30 | Début des cours | 13h45 |
| Récréation | 10h00 | Récréation | 15h15 |
| Fin des cours | 11h50 | Fin des cours | 16h20 |

CENTRE SCOLAIRE BASSE-NENDAZ

| Matin | : | Après-midi | |
|-----------------|-------|-----------------|-------|
| Sonnerie | 08h00 | Sonnerie | 13h15 |
| Début des cours | 08h05 | Début des cours | 13h20 |
| Récréation | 09h35 | Récréation | 14h50 |
| Fin des cours | 11h25 | Fin des cours | 15h55 |



Le centre scolaire d'Aproz.

CENTRE SCOLAIRE BAAR

| Matin | | Après-midi | |
|-----------------|-------|-----------------|-------|
| Sonnerie | 08h25 | Sonnerie | 13h35 |
| Début des cours | 08h30 | Début des cours | 13h40 |
| Récréation | 10h00 | Récréation | 15h10 |
| Fin des cours | 11h50 | Fin des cours | 16h15 |

CENTRE SCOLAIRE APROZ

| Matin | • | Après-midi | |
|-----------------|-------|-----------------|-------|
| Sonnerie | 08h10 | Sonnerie | 13h25 |
| Début des cours | 08h15 | Début des cours | 13h30 |
| Récréation | 09h45 | Récréation | 15h00 |
| Fin des cours | 11h35 | Fin des cours | 16h05 |



Le cycle d'orientation de Basse-Nendaz.

CENTRE SCOLAIRE VEYSONNAZ

| Matin | | Après-midi | |
|-----------------|-------|-----------------|-------|
| Sonnerie | 08h00 | Sonnerie | 13h25 |
| Début des cours | 08h05 | Début des cours | 13h30 |
| Récréation | 09h35 | Récréation | 15h00 |
| Fin des cours | 11h25 | Fin des cours | 16h05 |

CENTRE SCOLAIRE CYCLE D'ORIENTATION

| Matin | | Après-midi | |
|-----------------|-------|-----------------|-------|
| Sonnerie | 08h15 | Sonnerie | 13h40 |
| Début des cours | 08h20 | Début des cours | 13h45 |
| Récréation | 09h55 | Fin des cours | 16h15 |
| Fin des cours | 11h50 | | |

Les enfants doivent être présents dans la cour d'école, au plus tard, au moment de la sonnerie.

JOURS DE CONGÉ

En plus du mercredi après-midi,

- Les 1H ont congé tous les après-midis ainsi que le mercredi matin;
- Les 2H ont congé le lundi matin et le mercredi matin;
- Les 3H et 4H ont congé le mercredi matin;
 exception pour les 4H d'Aproz qui ont l'école le mercredi matin mais congé le lundi matin.

Les enseignants par classe

ÉCOLE PRIMAIRE

Bâtiment de la Cure à Haute-Nendaz

1H-2H: Christelle Maytain et Mélanie Crettenand

1H-2H: Elisabeth Maillard

Ecole de Haute-Nendaz

3H-4H: Anne Lang et Lucille Schärer 3H-4H: Murielle Délèze et Lucille Schärer 5H: Fabrice Fournier et Fabienne Lathion 6H: Julien Fragnière et Paola Nogueira

7H: Paola Nogueira, Kémya Freysinger et Julien Fragnière

8H: Fabienne Lathion et Fabrice Fournier

Cours AC&M: Céline Guntern et Ingrid Hochepied

Appui pédagogique: Céline Darioli

Soutien pour les élèves allophones : Elisabeth Maret

Etudes dirigées : Paola Nogueira Médiation : Paola Nogueira

Ecole de la Biolette à Basse-Nendaz

1H-2H: Cynthia Meunier

1H-2H: Patricia Délèze et Margaux Fournier 3H: Marie-Antoinette Glassey et Patricia Délèze

4H: Lauriane Demierre

5H: Svetlana Zelenovic Bijelic et Evelyne Fragnière

5H-6H: Laura Fournier et Mélanie Theytaz

6H: Annick Rosales de la Rosa

7H: Sylvie Glutz

8H: Oriana Joly et Kémya Freysinger

Cours AC&M: Laureline Hache

Appui pédagogique: Stéphanie Carruzzo

Soutien pour les élèves allophones : à déterminer

Etudes dirigées : Kémya Freysinger Médiation : Laureline Hache

Ecole d'Aproz

1H-2H: Amélie Pignat

1H-2H: Emmanuelle Corbaz et Christelle Maytain 3H-4H: Anne Clerc et Marie-Françoise Pitteloud 3H-4H: Kathleen Bourban et Fanny Délèze

5H: Melissa Iannace 6H: Jean-Denis Lathion

7H: Marie-Cécile Praz et Fanny Délèze

8H: Bastien Aymon

Cours AC&M: Laureline Hache et Ingrid Hochepied

Appui pédagogique : Céline Darioli Etudes dirigées : Marie-Cécile Praz Médiation : Laureline Hache

Ecole de Baar

1H-2H: Delphine Bonvin et Joëlle Fournier 3H-4H: Morgane Fournier et Valentine Bouille Appui pédagogique: Stéphanie Carruzzo Cours AC&M: Ingrid Hochepied

Ecole de Veysonnaz

1H-2H: Nathalie Bex Fragnière et Valentine Bouille

3H-4H: Janine Délèze et Marilyne Favre 5H-6H: Aude Fragnière et Margaux Fournier

7H-8H: Jérôme Fournier, Karyn Fournier, Céline Guntern

et Marilyne Favre

Cours AC&M: Céline Guntern Appui pédagogique: Marilyne Favre

Soutien pour les élèves allophones: Nathalie Bex Fragnière

Etudes dirigées : Valentine Bouille Médiation : Marilyne Favre

Ethique et culture religieuse

Dans les classes de 2H à 8H, les cours d'éthique et culture

religieuse sont assurés par:

Joëlle BornetAnne-Lyse MétraillerNadia FendrychZuzana MichaudMartin FendrychMonique PalazzoJean-Philippe GlasseyFélicien Roux

CYCLE D'ORIENTATION

Professeurs titulaires

9CO1 : Elodie Bagnoud 10CO3 : Wilson Zenhäusern 9CO2 : Valérie Romailler 10CO4 : Vinciane Glassey 9CO3 : Lise Broccard 11CO1 : Elodie Praz 10CO1 : Caroline Lathion 11CO2 : Yvan Fournier 10CO2 : Sébastien Verstrepen 11CO3 : Michel Wicky

Professeurs

Vincent Bollin Stéphanie Freville-Thouly
Antonino Carrera Ingrid Hochepied
Samantha Charbonnet Elisabeth Maret
Annabelle Crettenand Emmanuel Praz
Romain Délèze Petra Stupnová

Aurélie Fournier

Enseignement spécialisé et médiation

Denise Le Corre-Fournier

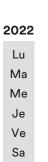
Soutien pour les élèves allophones

Elisabeth Maret

LISTE DE CLASSE

Les parents recevront par courriel le nom du professeur titulaire de leur enfant.

Plan de scolarité



Di











| 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | | | | |
|----|----------|----|----|----|--|--|--|--|
| | DÉCEMBRE | | | | | | | |
| | 4 | 12 | 19 | 26 | | | | |
| | 6 | 13 | 20 | 27 | | | | |
| | 7 | 14 | 21 | 28 | | | | |
| 1 | 8 | 15 | 22 | 29 | | | | |
| 2 | 9 | 16 | 23 | 30 | | | | |
| 3 | 10 | 17 | 24 | 31 | | | | |
| 4 | 11 | 18 | 25 | | | | | |
| | | | | | | | | |







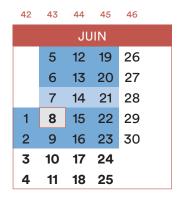
| 25 | 26 | 27 | 28 | 29 | |
|----|----|-----|------|----|--|
| | | FÉV | RIER | | |
| | 6 | 13 | 20 | 27 | |
| | 7 | 14 | 21 | 28 | |
| 1 | 8 | 15 | 22 | | |
| 2 | 9 | 16 | 23 | | |
| 3 | 10 | 17 | 24 | | |
| 4 | 11 | 18 | 25 | | |
| 5 | 12 | 19 | 26 | | |
| | | | | | |

| 29 | 30 | 31 | 32 | 33 | |
|----|----|----|-----|----|--|
| | | MA | ARS | | |
| | 6 | 13 | 20 | 27 | |
| | 7 | 14 | 21 | 28 | |
| 1 | 8 | 15 | 22 | 29 | |
| 2 | 9 | 16 | 23 | 30 | |
| 3 | 10 | 17 | 24 | 31 | |
| 4 | 11 | 18 | 25 | | |
| 5 | 12 | 19 | 26 | | |
| | | | | | |

| Lu |
|----|
| Ma |
| Me |
| Je |
| Ve |
| Sa |
| Di |



| 38 | 39 | 40 | 41 | 42 | | | | |
|-----|----|----|----|----|--|--|--|--|
| MAI | | | | | | | | |
| 1 | 8 | 15 | 22 | 29 | | | | |
| 2 | 9 | 16 | 23 | 30 | | | | |
| 3 | 10 | 17 | 24 | 31 | | | | |
| 4 | 11 | 18 | 25 | | | | | |
| 5 | 12 | 19 | 26 | | | | | |
| 6 | 13 | 20 | 27 | | | | | |
| 7 | 14 | 21 | 28 | | | | | |



Bieudron Aproz

³uniquement le mercredi midi

Horaires des transports scolaires

| PRIMAIRES | DÉPART M | IATIN | RETOU | R MIDI | DÉPART A | PRÈS-MIDI | RETOUR A | PRÈS-MIDI |
|---|-------------------|---------------------------|--------------------|--|-------------------|--|-------------------|-------------------|
| Saclentse | 0005 | | | 1017 | 1075 | | | 1 / 5 0 |
| Bouillets | 0805 | | | 1217 | 1315 | | | 1650 |
| Bisse d'en Bas | 0810 | | | 1212 | 1320 | | | 1645 |
| La Rinde | 0812 | | | 1210 | 1322 | | | 1643 |
| Bifurcation Siviez Télécabine | 0815 | | | 1207 1202 | 1325 1330 | | | 1640 |
| Station | | | | 1202 | 1332 | | | |
| Ecole | 0820 | | | 1155 | 1335 | | | 1625 |
| Leote | 0020 | | | 1100 | 1000 | | | 1020 |
| Pracondu (lundi, mardi, jeudi, v | vendredi) | | | | | | | |
| Pracondu | 0803 | | | | | | | 1645 |
| Prachavio | 0805 | | | | | | | 1642 |
| La Péroua | 0808 | | | | | | | 1639 |
| Rte de la Péroua 20 | 0809 | | | | | | | 1638 |
| Les Veillas | 0810 | | | | | | | 1637 |
| Télécabine | 0811 | | | 1202* | 1330* | | | 1636 |
| Station | 0813 | | | 1200* | 1332* | | | 1634 |
| Le Chaedoz | 0815 | | | 1155* | 1225* | | | 1632 |
| Ecole bus Saclentse | 0820 | | | 1155* | 1335* | | | 1627 |
| bus Sacientse | | | | | | | | |
| racondu (mercredi) | | | | | | | | |
| Pracondu | 0803 | | | 1214 | | | | |
| Prachavio | 0805 | | | 1212 | | | | |
| La Péroua | 0808 | | | 1209 | | | | |
| Route de la Péroua 20 | 0809 | | | 1208 | | | | |
| Les Veillas | 0810 | | | 1207 | | | | |
| Télécabine | 0811 | | | 1206 | | | | |
| Station | 0813 | | | 1204 | | | | |
| Le Chaèdo | 0815 | | | 1202 | | | | |
| Ecole | 0820 | | | 1157 | | | | |
| | | | | | | | | |
| proz (pour Bieudron) | 0750 | | | 1000 | 1005 | | | 1,00 |
| Bieudron | 0750 | | | 1200 | 1305 | | | 1630 |
| Aproz | 0805 | | | 1140 | 1320 | | | 1610 |
| proz (pour Coor) | | | | | | | | |
| Coor | 0745 | | | 1200 | | | | |
| Aproz | 0805 | | | 1140 | | | | |
| . Ip. 02 | 0000 | | | 11.0 | | | | |
| ey - Condémines - Basse-Ner | ndaz* | | | | | | | |
| Condémines | 0730 | | 1155 | | 1250 | | | 1625 |
| Moralla | 0740 | | 1150 | | 1300 | | | 1620 |
| Fey | 0745 | | 1145 | | 1305 | | | 1615 |
| Basse-Nendaz (cour) | 0755 | | 1130 | | 1315 | | | 1600 |
| | | | | | | | | |
| Baar - Basse-Nendaz | 5H-8H | 3H-4H | 1150 | 1155 | 1055 | 1000 | 1/15 | 1/15 |
| Baar | 0740* | 0820 | 1150 | 1155 | 1255 | 1330 | 1615 | 1615 |
| Brignon | 0747 | 0813 | 1140 | 1200 | 1300 | 1325 | 1620 | 1610 |
| Bioleys | 0735 0753 | 0810 | 1125 | 1205 1205 | 1245 1305 | 1320 1320 | 1625 1625 | 1605 |
| Beuson Basse-Nendaz | 0805 | 0010 | 1135 1130 | 1210 | 1310 | 1320 | 1630 | 1600 |
| Arrêt postal devant le Bargeot | 0003 | | 1130 | 1210 | 1310 | | 1030 | 1000 |
| Arret postar devant le bargeot | | | | | | | | |
| /eysonnaz | | | | | | | | |
| Veysonnaz, station | 0745 | | | 1143 | 1315 | | | 1625 |
| Clèbes (Nendaz), village | 0750 | | | 1138 | 1320 | | | 1620 |
| Veysonnaz, bif. Ćlèbes | 0755 | | | 1135 | 1325 | | | 1615 |
| | | | | | | | | |
| VOLE DIODIENTATION | 262122 | A = 131 | | | pér. | | | |
| YCLE D'ORIENTATION | DÉPART M | IATIN | RETOU | R MIDI | DEPART A | PRÈS-MIDI | RETOUR A | PRÈS-MIDI |
| 'eysonnaz | | | | | | | | |
| Veysonnaz, station | 0745 | | | 1214 | 1317 | | | 1644 |
| Clèbes (Nendaz), village | 0750 | | | 1209 | 1316 ¹ | | | 1639 |
| Veysonnaz, bif. Clèbes | 0755 | | | 1206 | 1320 | | | 1636 |
| Beuson, bif Veysonnaz | 005- | | | 1200 | 10 | | | 1630 |
| Basse-Nendaz (village) | 0805 | | | 1156 | 1330 | | | 1626 |
| course horaire | | | | | | | | |
| louto-Nondo- | | | | | | | | |
| laute-Nendaz | | 07552 | | 10142 | | 12102 | | 1 6 4 2 |
| Haute-Nendaz, télécabine Haute-Nendaz, poste | | 0755 ² 0757 | | $\frac{1216^2}{1214^2}$ | | 1312 ² 1314 ² | | 1643 1641 |
| Haute-Nendaz, poste Haute-Nendaz, village | | 0802 | | 1214 ⁻ 1209 ² | | 1314 ⁻ 1319 ² | | 1635 |
| Sornard | 0750 ¹ | 0002 | 1210¹ | 1207 | 1314¹ | 1017 | 1637¹ | 1000 |
| Saclentse | 0800¹ | | 1210 ⁻¹ | | 1314 ⁻ | | 1637 ¹ | |
| Sacientse Basse-Nendaz (village) | 0800° | 0811 | 1206° 1159¹ | 1159 ² | 1320° | 1328 ² | 1626 ¹ | 1626 ² |
| course horaire/ 2bus doublé | 0007 | 0011 | 110/ | 110/ | 1027 | 1020 | 1020 | 1020 |
| | | | | | | | | |
| aar | | | | | | | | |
| Baar | 0756 | | | 1206 | 1316 | | | 1636 |
| Brignon | 0800 | | | 1202 | 1320 | | | 1632 |
| Beuson, bif Veysonnaz | 0803 | | | 1159 | 1323 | | | 1629 |
| Basse-Nendaz (village) | 0806 | | | 1156 | 1326 | | | 1626 |
| , , | | | | | | | | |
| proz* | 07:- | | | 107 | 10 | | | |
| Aproz, village | 0742 | | | 1214 | 1317 | | | 1647 |
| Fey, village | 0750 | | | 1206 | 1325 | | | 1639 |
| Condémines | 0759 | | | 1157 | 1225 | | | 1630 |
| Basse-Nendaz (village) | 0810 0725 | | | 1157 1230 ³ | 1335 | | | 1623 |
| Bieudron | 0/20 | | | 1230° | | | | 1705 |

^{*} Attention: jusqu'à fin octobre, en raison de travaux cantonaux sur la route de Fey, des horaires spécifiques déjà communiqués aux parents des élèves concernés s'appliqueront, avec une prise en charge à Fey uniquement devant le café du Jéricho, les bus ne pouvant pas circuler à travers le village.

(OSP) Orientation scolaire, professionnelle et de carrière

L'office d'orientation cantonal par la constante recherche d'amélioration et de soutien au travail dans les permanences OSP, le nouveau cours d'éducation des choix (EDC) avec la newsletter pour les parents, et la complicité sur le terrain et en classe de l'ensemble du personnel et de la direction du cycle d'orientation (CO) font le succès des actions à Nendaz.

UN CHANGEMENT STIMULANT

La fusion des antennes haut et bas valaisannes de l'orientation en un office cantonal d'orientation scolaire, professionnel et de carrière a eu lieu en 2021. Ce changement est stimulant et porteur de nouveautés. Le nouveau chef d'office M. Cédric Vergère dirige ainsi les Centres d'information et d'orientation (CIO) des cinq régions valaisannes autour des villes de plaine de Monthey à Brig et toutes les permanences des écoles.

LA PERMANENCE OSP DU CO DE NENDAZ: UNE COLLABORATION OUVERTE SUR LE MONDE

Le suivi d'orientation a pu être effectué et des réponses apportées aux demandes grâce au soutien actif des enseignantes et enseignants et de la direction du CO. Cette collaboration a permis en outre, l'automne passé, la tenue du rallye des métiers pour les 10 CO avec la complicité de plusieurs entreprises libres aux dates proposées. L'effet des actions en lien avec le monde professionnel est évident. Les stages sont recommandés dès l'été de la 9 CO pour découverte, stimulé en 10^e durant l'année et suivi en 11^e pour déboucher sur une place d'apprentissage. Ce partenariat école-entreprise-OSP nous est cher, car il ouvre des portes sur le monde et renforce la confiance en soi des élèves.

LA NEWSLETTER EDC: UN MUST POUR ÊTRE AU COURANT AUTANT QUE NOS JEUNES

Avec le nouveau cours d'EDC numéri-

sé, nos élèves se préparent au monde digital et à être autonomes et réactifs. Dès l'an prochain, tous les élèves du CO Nendaz devront l'utiliser tout comme le site valaisan www.vs.ch/orientation se focalisant sur les informations locales pour les jeunes et les adultes en transition. Des incontournables pour le travail avec les jeunes des CO valaisans tant en classe qu'à la maison. A ne pas confondre avec le site suisse www.orientation.ch visant à apporter des informations suisses d'ordre général qui mérite aussi une visite.

CHOIX DES ÉLÈVES LIBÉRÉS DE LA SCOLARITÉ À NOTRE CONNAISSANCE EN JUIN 2022

Parmi les 49 élèves en fin de scolarité obligatoire, 7 ont décidé de poursuivre leur scolarité au CO, 1 au semestre de motivation et 3 élèves de 10 CO partent en apprentissage directement. Les choix des autres élèves de 11 CO sont présentés ci-dessous.

12 élèves se sont inscrits dans les filières scolaires post-obligatoires suivantes:

- 4 élèves: Collège, voie directe vers les universités
- 6 élèves: Ecole de culture générale (ECG), options maturité spécialisée Santé, Social, Enseignement
- 2 élèves: Ecole pré-professionnelle (EPP), bases scolaires, suite du processus d'insertion ou d'étude.

À noter que **15 élèves de 10 CO** ont choisi de se rendre au collège.

- 7 élèves choisissent un apprentissage en école de métier (inscription et semestres en école, semestres pratiques)
- 1 élève: Ecole de commerce (EC), avec maturité professionnelle économie
- 4 élèves: Ecole des métiers (EMVs-EPTM), école professionnelle technique et des métiers
- 2 élèves: Ecole de design et haute école d'art (edhea) avec maturité professionnelle artistique.

19 élèves préfèrent un Apprentissage dual (contrat chez un patron, AFP en 2 ans; CFC 3 ou 4 ans)

- 2: Assistante socio-éducative (ASE)
- 1: Assistante médicale
- 2: Assistante en pharmacie
- 2: Constructeur de route
- 1: Dessinatrice en architecture
- 1 : Dessinatrice en génie civil
- 1: Ebéniste
- 1: Electronicienne
- 1 : Employé de commerce
- 1: Forestier-Bûcheron
- 1: Mécatronicien en remontée mécanique
- 1: Mécatronicien utilitaire
- 3: Menuisier
- 1 : Scieur de l'industrie du bois

Que la suite de leur parcours leur apporte les clés recherchées.

Isabelle Dettwiler LoretanPermanence OSP du CO Basse-Nendaz

L'enseignement-apprentissage d'aujourd'hui: une évolution du prêt-à-porter au costume taillé sur mesure

Promouvoir une école équitable et de qualité pour tous les élèves dans leur diversité confronte le personnel enseignant à des défis quotidiens. En effet, concilier la prise en compte des élèves à besoins spécifiques et la gestion du collectif « classe » est parfois compliqué. Par leurs formations et leur capacité à s'adapter, les enseignants réussissent cette prouesse.

ÉVOLUTION DES PÉDAGOGIES

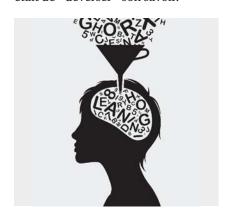
Autrefois, l'enseignement-apprentissage était pratiqué de façon exclusivement frontale. Ce modèle pédagogique transmissif fit émerger des estrades pour les maîtres, des pupitres alignés en colonnes, souvent vissés au sol ou des salles à gradins. Il fallait marquer les hiérarchies: le formateur était dépositaire du savoir et l'apprenant était donc totalement dépendant de lui. Ce courant accordait une grande importance aux contenus à enseigner. Le groupe «classe» était considéré comme un ensemble ou une masse à instruire. Dans cette conception de l'enseignement-apprentissage, le rôle de l'enseignant était de « déverser » son savoir.

Dès les années 60 jusqu'à nos jours, une autre conception de l'enseignement-apprentissage se dessine peu à peu. On place l'élève au centre des préoccupations et de ses apprentissages. On commence à s'intéresser à la personnalité des apprenants et à leur façon de s'approprier le savoir. L'élève est désormais actif: il expérimente, communique, échange, collabore, cherche à l'aide de moyens de référence, ...

Cette pédagogie se concrétise dans l'espace «classe» et son aménagement. Désormais, il est de plus en plus fréquent d'observer des bancs disposés en îlots ou en U. Le bureau du maître est parfois relégué au fond de la classe et perd de son prestige.

Des ballons, des élastiques, des poufs, des casques anti-bruit, des cloisons amovibles, des tables basses et même des canapés apparaissent dans les salles de classe. Ce matériel répond non seulement à une envie de rendre la salle de classe plus esthétique et attractive pour les enfants; il permet surtout de pratiquer une pédagogie centrée sur les besoins des élèves actuels. Le mouvement et la flexibilité des contextes d'apprentissage en font partie.

Le Plan d'Etudes Romand (PER) qui fixe les objectifs d'apprentissage à maîtriser pour chaque cycle a d'ailleurs pris en compte cette façon d'envisager l'acte d'apprendre en définissant cinq grands champs de





capacités transversales qui traversent l'ensemble des branches enseignées et toute la scolarité obligatoire. L'autonomie, la persévérance, le goût de l'effort, l'ouverture d'esprit, la créativité, la remise en question, l'acquisition de méthodes de travail sont autant de compétences désormais valorisées dans nos écoles.

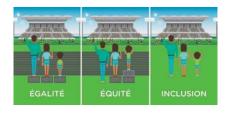
Le dossier

GESTION DES DIFFÉRENCES EN CLASSE

Toute situation didactique proposée uniformément à un groupe d'élèves est inévitablement inadéquate pour une partie d'entre eux. Pour quelques-uns, elle est trop facilement maîtrisable pour constituer un défi et provoquer un apprentissage. D'autres élèves, au contraire, ne parviennent pas à comprendre la tâche, donc à s'y impliquer. D'où la nécessité de différencier l'enseignement en fonction des besoins de chacun.

Or, dans nos classes, la proportion d'élèves à besoins particuliers est importante et en constante augmentation. Ce phénomène s'explique par l'identification précoce et de plus en plus fine des troubles d'apprentissage, au bénéfice des élèves.

Alors que *l'indifférence aux différences creuse les inégalités*, une des pistes de plus en plus pratiquée par les enseignants est la *pédagogie de l'inclusion universelle*. Cette dernière prône la suppression des barrières faisant obstacle à la réussite de tous les élèves ou du plus grand nombre.



ÉVENTAIL DES MESURES D'AIDE

Le premier interlocuteur qui doit être activé en cas de difficultés passagères ou durables est **le titulaire** de la classe. Toute inquiétude, que ce soit au niveau du travail scolaire, des tâches à domicile, des liens affectifs avec les camarades ou les adultes, etc. doit impérativement être relayée au titulaire. Il pourra ensuite prendre les mesures nécessaires afin de tenter d'améliorer la situation:

- Les études dirigées: mesure placée sous la responsabilité d'un enseignant et donnée en-dehors des heures de classes afin d'apporter de l'aide et des stratégies pour l'accomplissement des tâches à domicile;
- La prise en charge en appui: en fonction de la nature et de l'importance de la situation, l'enseignante d'appui du centre scolaire pourra être sollicitée. Après un temps d'évaluation et d'observation, elle jugera s'il est nécessaire ou non de suivre l'enfant en appui individualisé ou en groupe.
- Lors de difficultés d'apprentissage durables et préoccupantes, il est possible d'activer le Centre pour le développement et la thérapie de l'enfant et de l'adolescent (CD-TEA). Pour le faire, l'école en collaboration avec les familles peuvent remplir, conjointement, une demande de consultation ou de bilan

pour toute question ayant trait au développement psychologique, langagier et psychomoteur d'un élève en difficulté.



Dans chaque centre, une **médiatrice** veille au bien-être des enfants. En cas de besoin, elle peut être sollicitée par l'élève lui-même ou par son titulaire. La médiatrice scolaire aide les enfants à surmonter leurs difficultés quotidiennes afin qu'ils ne mettent pas leur formation scolaire en danger. La prévention des violences et des incivilités en milieu scolaire est une des priorités constantes au sein de nos écoles. Le phénomène de harcèlement-intimidation entre élèves est

sournois et peut apparaitre à tout instant dans leur vie. Afin d'agir au plus vite, il est impératif de signaler toute situation pré-



occupante au titulaire (symptômes de stress, tristesse, retrait social, changement de sommeil, d'appétit, plaintes somatiques, etc.).



Pour gérer ce type de situations, chaque établissement scolaire possède une équipe d'intervention formée

qui utilise la méthode de la préoccupation partagée (MPP). Il s'agit d'une approche non blâmante, afin de minimiser les risques de stigmatisation et de représailles. Elle permet de briser l'effet de groupe par de brefs entretiens individuels avec les autres élèves et de faire en sorte que la situation de souffrance cesse pour l'élève-cible, à qui un accompagnement est également fourni en parallèle.

LES ENSEIGNANTS, DES COUTURIERS AU SERVICE DES ÉLÈVES

Le métier d'enseignant est bien plus complexe qu'autrefois puisqu'il est question de proposer des situations d'enseignement-apprentissage finement pensées pour qu'un maximum d'élèves trouve l'envie, les compétences et la sécurité nécessaires afin de s'engager dans l'inconnu et *in fine* d'apprendre.

L'enseignement d'aujourd'hui se tisse par la créativité, par les collaborations et par la qualité des liens pour offrir aux enfants des costumes de plus en plus souples et confortables.

Maryline Praz

Adjointe à la direction pour les écoles primaires de Nendaz et Veysonnaz

Contacts utiles

DIRECTEUR

Pierre-Michel Bagnoud 079 515 15 10

ADJOINTS À LA DIRECTION DES ÉCOLES

Maryline Praz, 079 733 02 71 Jérôme Fournier, 078 751 52 50 Wilson Zenhäusern, 076 477 53 84

SECRÉTARIAT

Anne-Marie Arona, 027 289 58 02 annemarie.arona@edu.vs.ch Natacha Follonier, 027 289 58 02 natacha.follonier@edu.vs.ch

ORIENTATION SCOLAIRE

Isabelle Dettwiler-Lorétan, 027 289 58 19 isabelle.dettwiler@admin.vs.ch

UAPE

À Nendaz: UAPE Le Nend'Jardin Info sur www.nendaz.org/uape 027 289 58 20 (ne pas appeler entre 12 h et 14 h) uape.direction@nendaz.org

À Veysonnaz: La Bricoline Info sur www.veysonnaz.org/ vie-sociale/structures-accueil/ creche-et-uape-la-bricoline 027 565 94 64 labricoline@netplus.ch

CANTINE DES ÉLÈVES DU CO

Info sur www.nendaz.org/cantineco 027 289 58 20 (ne pas appeler entre 12h et 14h) uape.direction@nendaz.org

APPEL AUX REMPLAÇANTS

Chaque année, pour des raisons de maladie, de service militaire ou autre, des enseignants doivent être remplacés. Les personnes intéressées par des remplacements sont invitées à s'inscrire sur la base de données ISM de l'Etat du Valais à l'adresse: https://ism.vs.ch/ et à prendre contact avec la direction des école de Nendaz et Veysonnaz

L'ASSOCIATION DE PARENTS D'ÉLÈVES DE NENDAZ-VEYSONNAZ

L'association de parents d'élèves de Nendaz et Veysonnaz (APENV) a été créée afin de construire des liens entre l'école et la famille. Elle proposera différentes activités durant l'année scolaire 2022-2023.

L'APENV collabore avec la direction des écoles et les enseignants afin de relayer les préoccupations des parents. Elle a également pour rôle de recueillir les suggestions des parents et de les informer. Elle organise des activités/conférences/ateliers pour les enfants et les adultes.

L'association vous propose plusieurs activités pour l'année scolaire 2022-2023:

- Comme chaque année depuis sa création, l'APENV organise **une dis-**

tribution de pommes dans tous les centres scolaires...

- Cette année, l'association collaborera à nouveau avec l'office du tourisme pour une activité.
- Jamais deux sans trois... Nous proposerons notre activité de Pâques.
- Quelques conférences **pour les pa- rents** seront proposées.
- Nous espérons pouvoir proposer des ateliers/conférences pour les enfants.

- ...

DEVENIR MEMBRE

Si vous souhaitez être tenu informé des activités de l'APENV et soutenir ses actions, n'hésitez pas à en devenir membre (cotisation de 30 francs par famille et par année scolaire). Vous bénéficierez également d'un tarif préférentiel sur les activités payantes. Pour toutes questions ou inscriptions,



Une nouvelle fois, l'APENV organisera une distribution de pommes aux élèves.

un email: apenv@outlook.com. Suivez-nous aussi sur Facebook: www.facebook.com/groups/lapenv

Association des parents d'élèves de Nendaz et Veysonnaz

Crues torrentielles: plan d'alarme et d'intervention

Ce plan a été élaboré pour protéger les personnes et limiter les dommages matériels en cas d'inondation. Il détermine les rôles des différents acteurs et détaille les actions à mettre en place en cas de crues, de la surveillance, à l'alerte à la population en passant par l'évacuation.



Les membres de la cellule Danger naturel: Pascal Fournier, chef EMCR, Manu Fournier, chef C-Dana, Yvan Vouillamoz, remplaçant chef C-Dana, Jean-Vincent Lang, Frédéric Bourban, Dominique Michellod et Antoine Fragnière, observateurs.

Le service sécurité a finalisé ledit plan d'alarme et d'intervention. C'est un outil précieux sur lequel s'appuyer pour protéger la population en cas de crues. Ces dernières restent cependant des événements exceptionnels. Le dernier important sinistre date de février 1990 avec la coupure des routes vers la plaine, près d'une centaine de personnes évacuées et des dégâts matériels importants. Depuis, des travaux de sécurisation des torrents d'envergure ont été effectués et plus aucune catastrophe de cette ampleur n'a été à déplorer.

Organisation

De nombreux acteurs interviennent dans la gestion des crues torrentielles:

- Conseil communal 9 élus : responsable de la gestion de l'événement; ordonne si nécessaire la mise en place de l'FMCR
- Etat-major de conduite régional Nendaz-Veysonnaz
 (EMCR) 20 membres nommés par le Conseil communal:
 Pilotage des opérations
- Cellule Danger naturel (C-dana) six spécialistes à l'aise dans les terrains difficiles: suivi de la situation sur place et conseil au chef de l'EMCR et aux autorités
- Police municipale: sécurisation et évacuation
- Sapeurs-pompiers: mesures de sauvetage et de protection des biens et des personnes, soutien à la police municipale sur le terrain

Ci-dessous, retrouvez quelques éléments explicatifs concernant le plan d'alarme et d'intervention en cas de crues torrentielles.

SITUATION

Plus de 25 torrents s'écoulent sur le territoire communal. Leur débit varie durant l'année, avec de manière générale, un maximum entre le printemps et l'été en raison de la fonte des neiges. Mais ils présentent parfois aussi des variations imprévisibles et relativement soudaines liées à des orages, des fortes averses ou des périodes de grandes chaleurs et, parfois, de la combinaison de ces éléments.

Les zones de danger, dans lesquelles se trouvent des habitations, ont été définies et classées en trois catégories:

- Intensité de danger forte: mise en danger potentielle de la vie des personnes situées à l'extérieur et à l'intérieur des bâtiments.
- Intensité de danger moyenne: mise en danger potentielle de la vie des personnes situées à l'extérieur des bâtiments, mais pas à l'intérieur, pour autant que les personnes quittent les sous-sols et se réfugient aux étages supérieurs.
- Intensité de danger faible: peu ou pas de danger pour la vie humaine, les personnes doivent tout de même évacuer les sous-sols, ceux-ci pouvant être inondés.

SURVEILLANCE

La montée des eaux peut être très rapide. Une surveillance des torrents et un suivi météorologique sont donc cruciaux. Ces deux tâches sont déléguées à la Cellule Danger naturel (C-Dana). En janvier 2020, le Conseil Communal a décidé de renforcer la C-Dana afin de garantir une permanence 24h/24 toute l'année.

En complément des informations spécifiques mises à disposition par le canton et la confédération, la C-Dana se réfère aux données émises



Station météorologique de Combatseline.

par trois stations météorologiques situées directement sur le territoire communal, à Pra Mounet, Combatseline et Haute-Nendaz. Ces stations automatiques mesurent notamment l'intensité des pluies et la température de l'air dans les hauts des bassins versants, des données importantes pour évaluer la probable évolution des événements. Une surveillance sur le terrain est assurée lorsque la situation l'exige.

PLAN D'ALARME

La Commune de Nendaz s'est dotée ce printemps d'un service d'alerte par SMS spécialement pour les propriétaires ayant un bien situé dans les zones avec un risque à forte intensité. Les personnes concernées ont reçu un courrier en mai dernier les incitant à s'inscrire à ce service. La Commune de Nendaz dispose ainsi d'un moyen de leur envoyer de manière directe un message leur indiquant, en cas de danger imminent, les mesures à prendre. Evidemment, il ne s'agit que d'un complément aux actions entreprises alors sur place par

la police municipale chargée de la sécurisation et de l'évacuation.

En cas de danger, pour les autres secteurs présentant un risque de moyenne ou faible intensité, des consignes sont transmises via les canaux d'information usuels tels que les réseaux sociaux, les annonces à la radio, le porte à porte...

NIVEAU D'ALERTE

Il existe différents niveaux d'alerte, progressifs et appelant des degrés de vigilances divers; les premiers étant régulièrement atteints; les plus graves bien heureusement beaucoup plus rare:

- Etat de routine: rien à signaler
 aucune mesure à prendre
- Etat de veille/vigilance: annonce d'un événement météorologique exceptionnel ou de fortes pluies à Nendaz par MétéoSuisse > évaluation de l'évolution de la situation et concertation entre spécialistes de la sécurité communale et cantonale
- Phase de préalerte: identification d'un risque potentiel d'inondations

Vie scolaire Le dossier L'info pratique L'interview La Municipalité L'agenda

dans les jours ou heures à venir sur la base de mesures pluviométriques effectuées sur le bassin versant ou sur la base d'une évaluation effectuée à l'aide des indicateurs de tendance pendant un événement météorologique important > gestion de la préalerte par la C-Dana communale en collaboration avec le Canton du Valais; si nécessaire un noyau de l'EMCR se mobilise.

- Phase d'alerte: identification d'un risque réel d'inondation en raison de la mesure en direct d'un débit important du cours d'eau ou prise de connaissance d'un événement météorologique intense, très peu fréquent à rare > diffusion de l'information selon un plan défini; mise sur pied de l'EMCR qui assure la conduite des opérations; préparation à une situation de danger de la part des organes d'intervention; parfois mise sur pied d'actions préventives (exemple: fermeture préventive de certains secteurs pour éviter l'affluence de personnes dans des zones qui devront potentiellement être évacuées plus tard).
- Phase d'alarme: risque d'inondation imminent > déclenchement des mesures opérationnelles selon le concept d'intervention.

ÉVACUATION

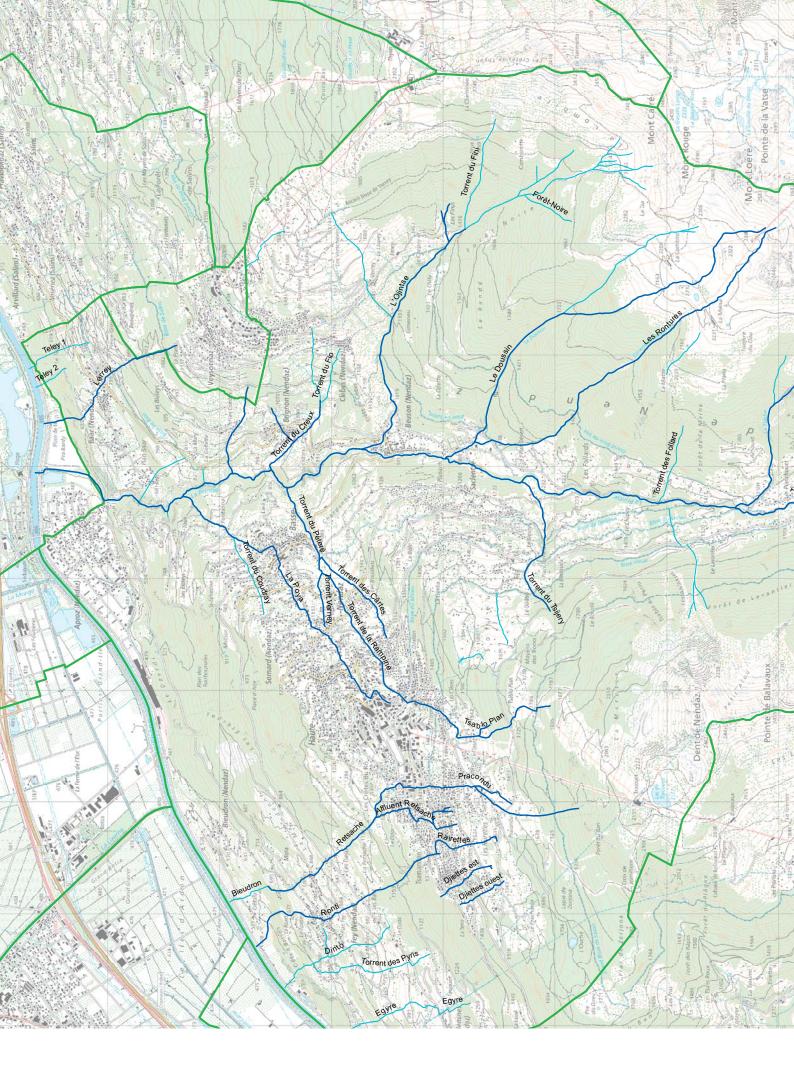
L'évacuation est décrétée par le président de la Commune, sur préavis de la C-Dana. Elle est mise en œuvre par du personnel spécialisé formé et exercé pour cette tâche. Si une évacuation de votre habitation est demandée:

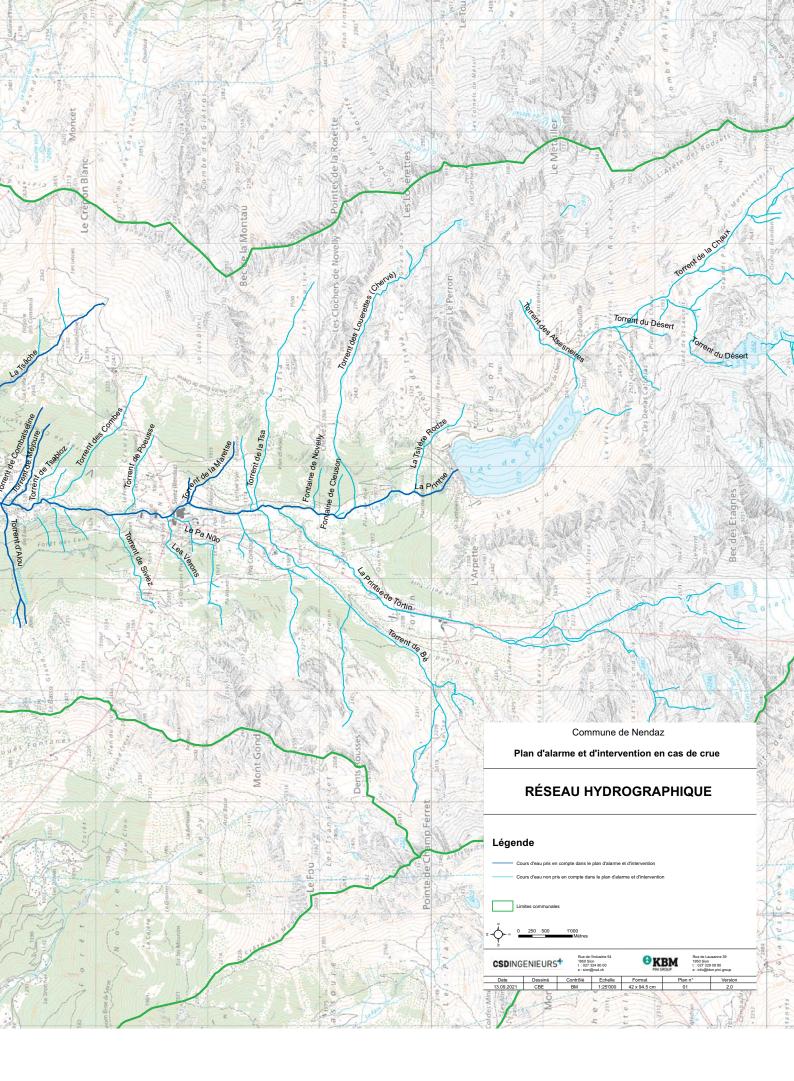
- 1. Eviter la panique
- 2. Couper les alimentations principales en eau, gaz et électricité
- 3. Fermer les portes et les fenêtres
- 4. Rassembler le matériel nécessaire*
- 5. Se conformer aux directives
- 6. Ne pas rentrer chez soi sans autorisation

Retrouvez un flyer avec des recommandations sur les comportements à adopter en cas de danger de crues torrentielles ainsi qu'en cas d'évacuation sur www.nendaz.org/crues

* Matériel nécessaire en cas d'évacuation

- Pièce d'identité
- Argent liquide
- Médicaments importants, copie des ordonnances médicales
- Trousse d'urgence, guide pour les premiers secours
- De l'eau en bouteille
- Lampe avec batterie de rechange
- Chaussures solides
- Vêtements de rechange
- Affaires de toilettes, linges
- Nourriture pour les animaux





Nouveau processus pour les demandes de manifestations

Dans l'objectif principal de faciliter la tâche aux comités d'organisation, la Municipalité a sollicité ses services pour améliorer la gestion des demandes d'autorisation de manifestation. Le service Sécurité a repris la coordination de ce processus et vous livre ci-dessous les principales étapes à suivre ainsi que les ressources à disposition.

Hors crise sanitaire, environ 230 événements, de différents types et de différentes tailles, sont mis sur pied chaque année à Nendaz par des personnes, sociétés ou associations, quelquefois par des professionnels, mais le plus souvent par des bénévoles. Un grand merci à tous de faire de notre commune un lieu plein de vie et de rencontres.

POUR QUEL TYPE D'ÉVÉNEMENT UNE AUTORISATION EST REQUISE ?

Constituent une manifestation les activités, qu'elles soient publiques ou privées, telles que les rassemblements, cortèges, réunions, spectacles ou divertissements divers, à but de diffusion d'informations, politiques, sportifs, de bienfaisance ou d'utilité publique, culturelle ou commerciale, ayant lieu sur la voie publique ou dans des lieux ouverts au public.

Sont également considérés comme des manifestations, les événements organisés sur le domaine privé et susceptibles de déployer des conséquences sur le voisinage, notamment de créer des nuisances sonores, une occupation accrue de la voie publique ou nécessitant la mise en place

de mesures en lien avec la tranquillité et l'ordre public.

DANS QUEL DÉLAI DOIT-ON FAIRE UNE DEMANDE D'AUTORISATION?

Le délai minimum de dépôt de la requête est de 60 jours avant la manifestation. Pour les manifestations de grande ampleur, de plus de 700 personnes, une annonce préalable allant jusqu'à une année est fortement conseillée afin de planifier avec les organisateurs les différentes mesures à envisager.

ET PAR QUEL BIAIS?

Les demandes d'autorisation de manifestations sont désormais centralisées auprès du secrétariat du service Sécurité. Un nouveau formulaire a été créé, qu'il est possible de remplir en ligne puis d'envoyer en deux clics par e-mail: www.nendaz.org/autorisationmanifestation

Contact en cas de questions: Service sécurité 027 289 58 50 manifestations@nendaz.org

La requête est automatiquement transmise aux différents services concernés. Ces derniers transmettent leurs préavis et recommandations au service Sécurité qui se charge dans les meilleurs délais de délivrer une réponse à l'organisateur. Ensuite, tous les services concernés sont bien sûr à disposition de l'organisateur pour répondre à d'éventuelles questions et apporter leur soutien.

QUAND ET POURQUOI UN CONCEPT SÉCURITÉ?

Une personne responsable de la sécurité doit être désignée pour les manifestations de grande ampleur, soit prévoyant d'attirer plus de 300 personnes.

Durant toute la planification, la préparation et la réalisation d'une manifestation, priorité suprême doit être accordée à la protection des personnes (participants, collaborateurs, visiteurs, riverains, etc.) face aux accidents, aux atteintes à la santé et aux nuisances intolérables. Il convient d'empêcher que ne surviennent des situations ou suites d'événements dangereux, susceptibles de porter atteinte ou de nuire aux personnes, bâtiments, au site et au matériel. Dans les cas plus complexes un concept de sécurité devra être rédigé.



La vaisselle réutilisable est de plus en plus utilisée, comme ici pour les verres au dernier marché nendard. Elle sera obligatoire à Nendaz en 2023.

Le service Sécurité se tient à disposition en cas de questions à ce sujet. Si cela peut sembler être une contrainte, il s'agit en fait surtout pour l'organisateur d'une garantie de protection en cas d'incident: il pourra ainsi démontrer que les mesures nécessaires avaient été prises en amont. Information sur

www.nendaz.org/conceptsecurite

OBLIGATION D'UTILISER DE LA VAISSELLE RÉUTILISABLE

L'obligation d'utiliser exclusivement de la vaisselle réutilisable entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2023. Elle concernera l'ensemble des manifestations qui font l'objet d'une demande d'autorisation. L'année 2022 permet d'effectuer une transition douce vers des manifestations plus durables.

La Commune de Nendaz a d'ores et déjà fait l'acquisition de 15 000 verres en plastique (vin, long drink et minérales). Les sociétés locales peuvent les emprunter et ne payer que le lavage, auprès de Papival, qui par ailleurs dispose d'une large gamme de produits pour compléter les besoins.

D'autres prestataires de service du même type existent dans la région. Chaque organisateur est libre de demander une offre au prestataire de son choix. Un guichet conseil pour l'aide à l'organisation d'évènements durables et l'utilisation de la vaisselle réutilisable est mis en place.

Contact: Mélanie Dubois sacp@nendaz.org 027 289 56 07 les mardis entre 8 h et 12 h ou sur rendez-vous

Vous trouverez notamment la gamme des produits Nendaz et de Papival avec leur prix ainsi qu'un guide de la commune de Nendaz pour une manifestation durable sur www.nendaz. org/vaissellereutilisable

Vie scolaire Le dossier L'info pratique L'interview La Municipalité L'agenda

| | ORGANISATION DE MANIFESTATION / AIDE-MÉMOIRE | | | | | | |
|------------------------|---|---|---|---|-------|---------|--|
| | kchink | Fig. Report and Actions of the State of the | Strate ator | / | Bligh | OBLIGAT | of the contract of the party of the contract o |
| INFRASTRUCTURE | Planification | Planifier les dates Coordonner avec les autres manifestations régionales et locales | 3 - 12 mois | | | X X | Agenda sur le site de Nendaz Tourisme www.nendaz.ch/agenda Agenda sur le site de la Commune Nendaz www.nendaz.org/manifestations |
| RGANISATION ET INFRAST | Lieux | Réserver matériel communal, salles et infrastructures communales Demander autorisation propriétaires privés | 3 - 12 mois | | × | | Secrétariat communal secretariat@nendaz.org, 027 289 56 00 Infrastructures communales fabien.fournier@nendaz.org, 027 289 56 57 www.nendaz.org/reservationsalles www.nendaz.org/reglementsalle www.nendaz.org/tablebanc Propriétaire du bien |
| ORG | Autorisation manifestation | Remplir formulaire en ligne Prendre connaissance de l'aide-mémoire | 2 mois ou plus selon ampleur manifestation | X | | | Sécurité publique manifestations@nendaz.org, 027 289 58 50 www.nendaz.org/formulairemanifestation www.nendaz.org/guidemanif |
| | Label Fiesta | | | | | Х | www.fiesta.ch |
| | Responsabilité | Conclure une assurance RC manifestation | 15 jours | Х | | | Sécurité publique manifestations@nendaz.org, 027 289 58 50 |
| | Communication via supports communaux | Envoyer les informations à la Commune et à Nendaz Tourisme pour publication à l'intention du grand public | Dès réception des informations | | | X | sonia.deleze@nendaz.ch 079 599 31 74 |
| | | Publicité temporaire sur les routes | 2 mois | | X | | Sécurité publique manifestations@nendaz.org, 027 289 58 50 www.nendaz.org/affichageroute |
| OGISTIQUE | Utilisation matériel communal, barrières, etc. | Demander réservation et conditions de mise à disposition | 3 - 12 mois | | X | | Jean-Luc Crettenand 027 289 58 75 |
| Logi | Gestion des déchets | Coordonner évacuation des déchets | 3 - 12 mois | X | | | Service travaux publics sylvain.fournier@nendaz.org, 027 289 58 73 |
| | Vaisselle réutilisable | Prendre connaissance du guide pratique | | X | | | Sport, animation, culture et patrimoine sacp@nendaz.org , 027 289 56 07 www.nendaz.org/vaissellereutilisable |

| Vie scolaire | Le dossier | L'info pratique | L'interview | La Municipalité | L'agenda | |
|--------------|------------|-----------------|-------------|-----------------|----------|--|

| | E CTUTE | k-En-Bear Hear Eures | Ok a lake this low | /(| Bligh | TOIRE ALL OF THE PARTY OF THE P | Ook stock for the room of the contract of the |
|----------|----------------------|--|--------------------|----|-------|--|---|
| SÉCURITÉ | Sécurité incendie | Pour les manifestations de grande ampleur (+ de 300 personnes), élaborer un concept sécurité et désigner une personne en charge de la sécurité. Dans les cas plus complexes, un concept sécurité sera établi | 3 - 12 mois | X | | | Police municipale police@nendaz.org, 027 289 58 53 Sécurité incendie charge.securite@nendaz.org, 027 289 58 60 www.nendaz.org/conceptsecurite |
| | | Respecter les exigences de protection incendie pour les manifestations temporaires Respecter les exigences relatives à l'utilisation des installations à gaz liquéfié | | X | | | Sécurité incendie charge.securite@nendaz.org, 027 289 58 60 www.nendaz.org/exigences |
| | Santé | Demander la présence d'un service sanitaire Musique: respecter les valeurs limites légales de 93 dBA selon l'OSLA | 3 - 12 mois | X | | X | Section des samaritains de Nendaz 079 220 71 71, samaritains@csiprintse.ch Police municipale police@nendaz.org, 027 289 58 50 www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2007/210/fr |
| | Police Occupation | Demander autorisation fermeture de route | 30 jours | | X | | Routes cantonales: Police cantonale, Service administration générale, routes, parking Av. de France 69, 1951 Sion www.policevalais.ch/telechargements |
| | | Coordonner plan de circulation et parcage avec PM Nendaz | 3 - 12 mois | | X | | Routes et parkings communaux: Police municipale, route de Nendaz 915, 1997 Haute-Nendaz police@nendaz.org, 027 289 58 50 |
| DIVERS | Diffusion musique | Demander licence SUISA | | | X | | SUISA: Société suisse pour les droits d'auteur d'œuvres musicales, Case postale, 1000 Lausanne 13 www.suisa.ch |
| | Tombola | Demander autorisation pour tombola | | | X | | Service industrie, commerce et travail Place du midi 7, 1950 Sion 027 606 73 00 www.vs.ch/web/sict/tombolas-et-lotos |

Les services de la Commune de Nendaz pourront contrôler l'application des points étant désignés comme obligatoires.

Nendaz Film Festival 1^{re} édition : les glaciers

Les 23 et 24 septembre 2022, la salle polyvalente de Haute-Nendaz accueillera un événement inédit organisé par la Commune: le Nendaz Film Festival.

Pour cette première édition, le thème est LES GLACIERS.

Interview avec Mélanie Dubois, cheffe de projet.

PEUT-ON DÉJÀ RÉVÉLER LE PROGRAMME DU FESTIVAL?

Le programme ne sera dévoilé que début septembre. Mais je peux vous dire qu'il y aura une dizaine de films, tournés aux quatre coins du monde, et explorant différents types de narration. Film d'animation, fiction, documentaire, images de synthèse.

LES GLACIERS SONT TRÈS MÉDIATISÉS DEPUIS QUELQUES TEMPS...

Oui, c'est un thème emblématique et transversal. Les glaciers racontent plein d'histoires. Dans chaque film, il y a une dimension esthétique, scientifique, sportive, de chemin personnel, d'exploration de la planète et d'empreinte écologique.

Des conférences et une table ronde viendront s'ajouter aux projections. Notamment...

- Conférence sur «Les glaciers de Nendaz» par le géomorphologue Christophe Lambiel
- Conférence sur le film «1818 La débâcle du Giétroz» par le réalisateur Christian Berrut
- Table ronde avec différents experts.

À QUI S'ADRESSE CE FESTIVAL?

À tous les publics et l'entrée est libre.

LES ÉLÈVES DE NENDAZ SERONT VOS PREMIERS FESTIVALIERS?

Les élèves de 10H sont invités le



Les classes préparent des flocons pour le décor du Nendaz Film Festival.

vendredi après-midi pour les deux mêmes conférences prévues le soir pour le public. Ils auront travaillé préalablement sur le film «1818» à l'école. Et certaines classes primaires viendront le vendredi matin pour visionner le film. Alors oui, les élèves de Nendaz seront nos premiers festivaliers!

LES ENFANTS DÉCOUVRIRONT DONC LE DÉCOR DU FESTIVAL AVANT LE PUBLIC?

Oui, l'idée est de créer une ambiance de festival et une atmosphère glaciaire, avec des éléments didactiques autour du thème. Le muséographe Mathias Délèze travaille avec moi sur cet aspect. D'ailleurs, des classes de Nendaz y contribuent en fabriquant des flocons et des cristaux de diverses formes, couleurs et procédés que nous accrocherons. Grâce à l'engagement de certain(e) s enseignant(e)s, notamment de travaux manuels, il y a une bonne synergie entre le festival et les écoles. J'espère que cela donnera aussi envie aux familles de venir pendant le weekend!

Y AURA-T-IL DE QUOI SE RESTAURER SUR PLACE?

Oui, il y aura un bar et de la restau-



ration chaude en continu pendant toute la durée du festival.

COMMENT EST VENUE L'IDÉE DU NENDAZ FILM FESTIVAL?

Nendaz est labellisée Cité de l'Energie et la Commune a notamment pour objectif de sensibiliser la population au développement durable. Le concept du festival était déjà bien élaboré dans ma tête et il s'inscrivait parfaitement dans cette démarche, tout en amenant un caractère convi-

vial et divertissant. Le projet a donc été lancé avec la Commission Administration générale et Développement durable. Après plusieurs reports depuis 2020 à cause du Covid, on se réjouit de pouvoir enfin présenter cette première édition.

Programme en ligne dès septembre sur nendazfilmfestival.ch

DEUX FILMS «COUP DE CŒUR»

«1818 La débâcle du Giétroz»

En 1815, suite à une éruption, la température de la planète baisse d'un degré. Dans les Alpes, le glacier du Giétro grandit et bloque le cours de la Dranse. Un lac se forme, retenu par ses glaces, qui peut emporter le Val de Bagnes à tout moment. L'ingénieur Venetz tente le pari fou de creuser un tunnel à travers le glacier pour que ses eaux s'écoulent. De sa rencontre avec le chasseur Perraudin naîtra la glaciologie.

« Cholitas »

En janvier 2019, cinq boliviennes ont atteint le sommet de l'Aconcagua (6963 m), le plus haut sommet d'Amérique latine. Elles ont mis sept jours pour boucler leur ascension et en redescendre sans encombre. Jusque-là rien d'extraordinaire, si ce n'est que la cordée était exclusivement composée de femmes aymaras. Des Indiennes de Bolivie qui, jusqu'à ces dernières années, travaillaient comme cuisinières et porteuses pour des expéditions venues du monde entier. On les retrouvait donc dans les camps de base des plus hauts sommets des Andes. Mais jamais au sommet. Jusqu'au jour où elles ont décidé de s'équiper de crampons et d'aller voir ce qui fascinait tant les alpinistes venus de si loin.

NENDAZ CITÉ DE L'ENERGIE GOLD

Labellisée Cité de l'Energie Gold, la Commune de Nendaz mène une politique durable avec de nombreuses actions mises sur pied tout au long de l'année pour améliorer la qualité de vie, protéger l'environnement et réaliser des économies d'énergie.

www.nendaz.org/citedelenergie

Les décisions du Conseil communal

De janvier à juin, le Conseil communal s'est réuni à 12 reprises. Voici un aperçu, non exhaustif, des décisions représentant un intérêt public.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

Agglo Valais Central:

- Décision de confirmer à l'Association Agglo Valais central l'intérêt de la Commune de Nendaz à déposer une demande pour intégrer l'ensemble de son territoire au programme d'agglomération permettant de prétendre à des subventions. Jusque-là seuls les villages d'Aproz et de Baar entraient dans le périmètre de ce projet.
- Désignation du vice-président de la Commune Charles-Henri Fournier comme 2º délégué de Nendaz au sein de l'Agglo Valais Central. Cette agglo s'étant étendue à l'ensemble de la Commune de Nendaz, l'ensemble de la population nendette est prise en compte pour le calcul des cotisations et du nombre de délégués qui passe ainsi à 2.

Validation des chiffres d'affaires relatifs à la taxe de promotion touristique (TPT).

Décision d'amortissements complémentaires de 2000000.— répartis entre l'école de la Biolette, le cycle d'orientation, l'informatique des écoles, la route de Nendaz Station ainsi que la route et l'aménagement des Ecluses. L'objectif est ainsi de préparer les finances communales aux défis que représentent les investissements d'ores et déjà planifiés sur les années à venir.

Décision de reconduire le soutien aux entreprises nendettes lors de l'engagement d'étudiants de Nendaz durant l'été. La Commune subventionne à hauteur de 50% le salaire brut mensuel des jeunes ainsi embauchés. Cette action est limitée aux 10 000 premières heures annoncées.

Acceptation des comptes 2021 de la Bourgeoisie et de la Municipalité.

Renouvellement des chèques familles en faveur des enfants pour un montant total de 365 000.—.

Décision d'intégrer la construction d'abris de protection civile dans le projet de nouveau bâtiment des travaux publics.

Traitement d'une réclamation en matière de taxe de séjour

Traitement d'un recours en matière de taxe cadastrale 2021

Soutien à l'association Nendaz-Gherla



Soutien de 10 000 francs à l'association Nendaz-Gherla pour l'accueil des réfugiés ukrainiens dans la ville de Gherla qui se trouve à 160 km de la frontière ukrainienne. Pascal Praz, président de l'association, s'est rendu sur place fin mars pour le remettre au maire de Gherla et participer à la mise en place des opérations de solidarité. 8

Préavis sur des demandes de naturalisation ordinaire

AFFAIRES SOCIALES ET JEUNESSE

Information sur des travaux à l'EMS (rénovation de salles de bain, création d'un WC supplémentaire, installation d'une armoire sur mesure pour le stockage de matériel, etc.) financé par un fond de rénovation déjà approuvé.

Décision, à l'instar de la grande majorité des communes valaisannes, de participer aux compensations Covid-19 pour l'année 2020 attribuées aux EMS par le Canton et calculées sur la différence entre les journées de soins dispensées en 2020 et celles de l'année 2019.

12

Demandes d'aide sociale (nouvelle demande ou renouvellement)

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Accord de principe pour la réalisation des travaux de sécurisation, recommandés par un bureau spécialisé, au lieu-dit «Forêt des Eaux», en amont du bisse de Saxon.

Acceptation de la demande de NVRM SA de contrôler les places de parc de la société équipées d'horodateurs durant l'été 2022.

6

Demandes d'autorisation d'exploiter traitées

2

Promotions des lieutenants Joël Délèze et Thierry Gillioz au grade d'officier du CSI Printse

SPORT, ANIMATION, CULTURE ET PATRIMOINE

Traitement et acceptation des demandes de subventions par les sociétés locales.

Soutien de 800.- au Festival de guitare classique de Nendaz.

Refus de la demande de soutien de l'association Music4All dont le siège social est à Montana.

Aide de 5000.- par année jusqu'en 2024 au CRP Ski Team Hérens-Nendaz (centre régional de performance).

Location à un fitness de Sierre d'une partie de la patinoire synthétique acquise par la Commune et désormais inutilisée à Nendaz (louée en partie l'hiver dernier à Vercorin Tourisme SA).

Acceptation de la demande d'offrir un vin d'honneur au marché artisanal de Fey.

Attribution d'un mérite spécial aux bénévoles de l'association Solid'air, d'un mérite culturel à Mme Germaine Michelet pour son livre sur les oratoires de Nendaz ainsi que d'un mérite sportif au FC Printse-Nendaz pour les résultats d'ensemble du club. La cérémonie de remise des distinctions et mérites sportifs/culturels est fixée au 30 septembre 2022.

Renouvellement des guirlandes de Noël.

Diverses adjudications pour les travaux d'aménagement de la place de jeux prévue à Aproz, à côté de l'ancienne STEP. La moitié des coûts seront pris en charge par la Ville de Sion.

ÉCONOMIE, TOURISME ET MOBILITÉ

Approbation des comptes 2020/2021 de la Société de développement de Nendaz.

Vélo électrique



Renouvellement de l'aide pour l'achat d'un vélo électrique dans les magasins partenaires de Nendaz, avec une augmentation du nombre maximum de vélos subventionnées à 60.

Confirmation de l'intérêt de Nendaz de participer au projet d'itinéraire régional «Valais E-Bike».

Autorisation de la mise à l'enquête du bikepark de Tracouet.

Reconduite du rabais 10%+10% (spécial Covid-19) sur l'abonnement annuel 4 Vallées 2022-2023 pour les propriétaires de résidences secondaires. Cette action est financée par la taxe de séjour.

Suite de la procédure pour l'aménagement du centre de la station et envoi d'un courrier aux propriétaires avant la mise à l'enquête.

AMÉNAGEMENT, BÂTIMENTS ET ÉNERGIES

Diverses adjudications pour des mandats d'ingénieurs en lien avec la construction d'un nouveau bâtiment pour le service des travaux publics.

Préavis favorable au classement en qualité de monument historique d'importance cantonale et à la mise sous protection d'une maison villageoise.

143

Demandes d'autorisation de permis de construire traitées (nouvelles demandes, renouvellement ou préavis)

Demande d'aide à la rénovation

INFRASTRUCTURES PUBLIQUES ET ENVIRONNEMENT

Décision de créer un jardin du souvenir au cimetière de Basse-Nendaz, soit un espace anonyme et commun pour la dépose des cendres des défunts après la crémation, sans plaque ou stèle contrairement au colombarium.

Décision d'agrandissement du colombarium de Fey qui a atteint les 2/3 de sa capacité.

Réponse favorable à la demande de la Ville Sion de mettre à l'enquête de manière commune un passage piétons à Aproz, dans le carrefour entre la route cantonale, la rue des Jardins et la rue Rhône. La réponse quant à la participation de Nendaz aux coûts a été mis en suspens en attendant l'estimation des coûts de ce projet.

Décision de la réfection de murs en en pierres sèches sur le bisse de Chervé, l'un des itinéraires pédestres les plus empruntés de notre commune ainsi qu'adjudication des travaux.

Renouvellement du stock de couvercles aux effigies de la Commune pour les regards des canalisations.

Décision de la construction d'une barrière à la décharge des Eterpas pour empêcher les déchets verts déposés par les utilisateurs de se déserver dans le talus en aval de la place prévue à cet effet, ceci principalement pour éviter la propagation de néophytes envahissantes.

Décision de rénovation des fenêtres de l'école de la Biolette.

Décision, suite aux réclamations des PPE dans le secteur du Chaèdo liées bruit du torrent de Pracondu, de mandater un bureau d'ingénieurs pour analyser la situation plus en détails et proposer des solutions à même de satisfaire tous les acteurs.

Adjudication pour une étude relative à la sécurisation des liaisons à pied entre le cycle d'orientation et les arrêts de bus

Adjudication pour des travaux d'essartage le long des torrents communaux

Traitements de réclamations contre une décision en matière d'infraction au règlement sur la gestion

Adjudication pour des travaux de sécurisation

Adjudications pour des travaux en lien avec les réseaux d'eau potable et des eaux usées

Convention d'exploitation pour la décharge des Eterpas

Adjudication pour des actions de lutte contre les plantes envahissantes

Adjudication pour la remise en état d'un chemin agricole

Contrats de maintenance, conformément aux exigences cantonales, l'un pour les bornes hydrantes et l'autre pour les vannes

adjudication relative à des travaux sur le réseau routier

BOURGEOISIE, FORÊT ET AGRICULTURE

Acceptation du projet de réserve forestière «En Arbin» qui se trouve à cheval sur les territoires de Riddes (90 ha), Isérables (98 ha) et Nendaz (26 ha). Concrètement, il s'agit d'un

des déchets

Vie scolaire

Le dossier

L'info pratique

L'interview

La Municipalité

L'agenda

engagement sur 50 ans à ne pas exploiter ni entretenir la zone concernée (pour Nendaz entre l'usine de Bieudron et la STEP) afin de la laisser se développer naturellement. Or ce secteur n'a jamais été exploité. Une subvention forfaitaire est versée au propriétaire, soit pour notre Commune environ 20'000 à 30 000 francs versés en bloc à la signature du contrat.

Approbation des comptes 2021 d'Ecoforêt.

Décision de soutenir l'étude préliminaire du Plan région de dévelop-

pement Cœur Valais qui rassemble les Communes de Conthey, Ardon, Vétroz, Nendaz, Savièse et Ayent. Ce projet a pour objectif de valoriser et améliorer le secteur agricole de notre territoire.

2
Demandes d'aide
pour l'achat de machines
agricoles traitées

ENSEIGNEMENT ET FORMATION PROFESSIONNELLE

Validation de l'organisation des classes 2022-2023.

Nomination d'un adjoint à la direction du CO de Basse-Nendaz.

Validations d'engagements d'enseignants pour les écoles primaires et le cycle d'orientation

PERSONNEL COMMUNAL

Les engagements

Le Conseil communal leur souhaite la bienvenue au sein du personnel communal et plein de succès dans leur nouvelle fonction. Il se réjouit de les voir renforcer des équipes en place ou remplacer des collaborateurs partis vers d'autres horizons professionnels.

- 1 responsable RH à 85%
- 1 agent de police à 100%
- 2 auxiliaires pour la crèche-nurserie d'Aproz à 40%
- 1 collaboratrice auprès de l'UAPE à 50%
- 1 responsable de la crèche-nurserie d'Aproz à 80%
- 1 collaborateur de la section voirie à 100%
- 1 apprenti employé de commerce à 100% pour août 2022
- 1 responsable de la buvette de la piscine pour l'été 2022
- 2 concierges auxiliaires
- 2 apprenties ASE pour la crèche d'Aproz et de Haute-Nendaz
- Création d'un pool de remplacement pour les crèches et les UAPE

Les départs à la retraite

- Dominique Theytaz, chef d'exploitation de la STEP, à la retraite depuis novembre 2021 après 22 ans de service auprès de la Commune de Nendaz.
- COMMUNE P

Céline Viehweg, Antoine Blanc et Lauryne Monnet ont terminé leur apprentissage au sein de l'Administration communale. Nous leur souhaitons plein de succès pour la suite de leur chemin professionnel.

- Bernard Devènes, teneur du cadastre, à la retraite depuis février 2022 après 10 ans de service auprès de la Commune de Nendaz.
- Christian Glassey, collaborateur au centre sportif avec notamment la responsabilité de la piscine et de la buvette de la patinoire, à la retraite depuis fin mars 2022 après plus de 10 ans de service auprès de la Commune de Nendaz.

Le Conseil communal leur souhaite de profiter pleinement de leur retraite et les remercie chaleureusement pour leur engagement et leur fidélité.

Vie scolaire Le dossier L'info pratique L'interview La Municipalité L'agenda

L'agenda d'août à décembre

AOÛT

5, 6, 12, 13 Spectacle de la troupe «Si on chantait» 5, 10, 12 Festival international de guitare classique 5, 12, 19 Trésors du ciel au Plan du Fou Tour des Stations Concert du pianiste Fred Snoek 9 17 Marché nendard 11-13 Lever du soleil au Mont-Fort 11-14 Verbier E-Bike Festival by Nendaz 20 **Grand Raid BCVS** 20 Tournoi populaire de beach-volley 27 Nendaz Trail 27-28 «Lobe Neo Pastorale», spectacle

immersif en plein air à l'alpage

de Tortin



SEPTEMBRE

"Racines", exposition de Chantal Moret au Nînd'Art
 Nuit des étoiles aux Clèves
 Loto des enfants
 Nendaz Film Festival sur le thème des glaciers
 Cérémonie des distinctions/mérites sportifs et culturels



Vie scolaire Le dossier L'info pratique L'interview La Municipalité L'agenda



Retrouvez les événements ayant lieu à Nendaz sur www.nendaz.org/manifestations

Agenda sous réserve de modification

OCTOBRE

| 1 | Fête interculturelle - Balade gourmande |
|----|---|
| | interculturelle |
| 2 | Loto du FC Nendaz-Printse |
| 9 | Loto du Secours Mutuel |
| 14 | Passage du Rallye du Valais à Nendaz |
| 15 | Nuit des étoiles à Planchouet |
| 16 | Loto de l'église d'Aproz |
| 22 | Spectacle de la Chanson de la Montagne |
| 30 | Loto de la Concordia |
| | |



NOVEMBRE

| | - |
|----|--|
| 5 | Nuit valaisanne des Musées au Nînd'Art |
| 6 | Loto des églises de Basse-Nendaz |
| | et Haute-Nendaz |
| 12 | Spectacle des Ej'Ecochyoeü |
| 13 | Loto du chœur mixte Le Muguet |
| 20 | Loto de la Chanson de la Montagne |
| 27 | Loto de la Caecilia/CMF |
| | |

DÉCEMBRE

| 4 | Loto du ski-club Arpettaz |
|-------|--------------------------------|
| 11 | Loto de l'Echo du Mont |
| 17-18 | Big Winter Opening |
| 23 | Chants de Noël |
| 25 | Noël des enfants |
| 30 | Soirée contes pour les enfants |





Mémento

ADMINISTRATION COMMUNALE

Route de Nendaz 352, Basse-Nendaz

- Ouverture : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h à 12h ainsi que mercredi de 14h à 17h
- Horaires téléphoniques : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h Secrétariat 027 289 56 00 Police communale 027 289 58 50 Travaux publics 027 289 58 70 Cadastre 027 289 56 60

Service de la population 027 289 56 30 Service social 027 289 57 00

AGENCE COMMUNALE AVS

Finances 027 289 56 20

Route de Nendaz 407 Basse-Nendaz Pascal Praz, agent local 027 289 57 44

- Permanence téléphonique: lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 9 h 30
- Rendez-vous sur demande

BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE

Centre de la Biolette 027 288 58 30

- Ouverture au public: lundi, jeudi et vendredi de 14h à 18h; mercredi de 9 h à 11 h et de 14h à 18h
- Horaire restreint en été: lundi de 14h à 18h

LUDOTHÈQUE

Centre de la Biolette 027 289 58 35

- Ouverture au public: lundi de 14h à 16h mercredi de 16 h 30 à 18 h 30
- Fermé durant les vacances scolaires

CENTRE MÉDICO-SOCIAL

Service aide et soins à domicile

- Permanence administrative Jours ouvrables de 8 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h : 027 289 57 15
- Permanence infirmière Jours ouvrables de 8 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h: 027 289 57 16

Service d'assistance sociale

Édilité 027 289 56 50

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 11 h: 027 289 57 14

APEA DES COTEAUX DU SOLEIL

Protection de l'enfant et de l'adulte 027 305 20 70 - info@apeacs.ch

SOC

Service officiel de curatelle 027 289 57 48 - 027 289 57 49

CRÈCHE DU P'TIT BEC

027 289 57 51

- Permanence téléphonique: 6h45 à 11h30 et 13h à 18h45

CRÈCHE ET NURSERIE **LES GRENOUILLES**

- Crèche 027 289 57 95
- Nurserie 027 289 57 96
- Permanence téléphonique: 6h45 à 11h30 et 13h à 18h45

DIRECTION DES ÉCOLES

Pierre-Michel Bagnoud 079 515 15 10

DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

SEIC Service électrique intercommunal S.A., à Vernayaz 027 763 14 11

ÉTAT CIVIL

À Sion 027 606 33 40

FEU

Guillaume Fournier, commandant des pompiers 079 608 07 13 Numéro d'alarme: 118

EMS FOYER MA VALLÉE

À Basse-Nendaz 027 289 57 00

GARDE-CHASSE

Christian Bornet 079 355 39 18

JUGE DE COMMUNE

Mireille Fournier 079 794 52 40

OBJETS TROUVÉS

Police municipale 027 289 58 50

OFFICE DU TOURISME

À Haute-Nendaz 027 289 55 89

PAROISSE

Abbé Félicien Roux 027 288 22 50

PRÉSIDENT DE LA COMMUNE

Frédéric Fragnière 079 277 65 08

RAMONAGE

Xavier D'Amico 027 288 67 12

DÉCHETTERIE ET DÉCHARGE DES ÉTERPAS

027 289 58 70 (bureau)

SERVICE FORESTIER

Ecoforêt 027 288 44 04

IMPRESSIIM

Journal d'information de l'Administration communale de Nendaz

Tirage

3800 exemplaires

Parution

3 fois par an

Rédaction Sonia Délèze

Graphisme, mise en page et impression Picto+ graphic design SA, Nendaz











